

# PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 16 mai à 20h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

**Présents** : MM. DE VAUJANY, CASTILLE, BARTON, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, KEMPEN, BAYSSIERES, BLOT, PELOUX, PENON.

**Absent excusé** : M. CROS ;

**Absents** : MM. DELMON, MATEOS ;

**Arrivée en cours de séance** : COUTIER Claire (procuration à Mme PENON Monique) ;

**Secrétaire de séance** : Mme PENON Monique.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H10.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 11/04/18. Vote : UNANIMITÉ.

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter deux thèmes à l'ordre du jour, à savoir : vente d'une concession bâtie au cimetière communal et location Halle de Marché, tarifs 2018. Vote : UNANIMITÉ.

## **OCCUPATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE PAR LA CCBHAP**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'occupation par l'Accueil de Loisirs « Les Rigolos » situé route de Boudy 47290 CANCON de certains locaux du groupe scolaire « Yves Delbastay » à compter du 9 juillet 2018 jusqu'au 8 juillet 2019 ; dit que cette occupation concerne :

- pendant le temps scolaire, le mercredi : la cour et les sanitaires de l'école élémentaire de 12h00 à 12h30 et la salle de restauration scolaire de 12h30 à 14h00 ;
- pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Pâques), du lundi au vendredi : la salle de restauration scolaire de 12h00 à 14h00 ;
- pendant les grandes vacances scolaires (juillet et août) : du lundi au vendredi : la salle de restauration scolaire de 12h00 à 14h00, le hall, la cour de l'école maternelle, la salle de sieste et le sanitaire (situé en face de la salle de sieste) de 12h00 à 16h00.

## **MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUPRES DE LA CCBHAP**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition de deux fonctionnaires titulaires auprès de la Communauté des Communes Bastides en haut Agenais Périgord (CCBHAP), à compter du 15 juillet 2018, pour une durée d'un an, pour y exercer à temps non complet (à raison de 12h40 par semaine pour l'un et 1h00 par semaine pour l'autre), pendant les périodes scolaires et sur demande expresse de la CCBHAP, en cas de besoin, pendant les vacances scolaires, les fonctions d'Animateur Accueil de Loisirs ; dit que la CCBHAP s'engage à rembourser à la Commune de CANCON le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à ces agents mis à disposition.

## **DÉLIBÉRATION INSTITUANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer à compter du 01/01/2018, l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) dans les conditions indiquées ci-dessus ; décide d'instaurer à compter du 01/01/2018, le complément indemnitaire (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus ; dit que les montants annuels maximum seront revalorisés automatiquement dans les limites fixées par les textes ; dit que la délibération n° 106/2015 en date du 14/12/2015 portant modification des indemnités allouées aux agents communaux est abrogée ; dit que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

## **EMPLACEMENTS MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS, TARIFS 2018**

Le Conseil municipal, à la majorité des membres (POUR : 11 ; ABSTENTION : 1 M. VIDAL), fixe, à compter du 01/07/2018, le tarif, par jour, des emplacements lors des « Marchés de Producteurs de Pays » le mercredi soir comme suit :

- Vente de plats chauds : 18 €
- Vente de plats froids : 15 €
- Artisan d'art : 10 €

Dit que le paiement se fera, intégralement, en une seule fois, au début de la période.

## **BOISSONS MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS, TARIFS 2018**

Le Conseil municipal, à la majorité des membres (POUR : 11 ; ABSTENTION : 1 M. VIDAL), fixe comme suit le prix de vente des boissons lors des Marchés de Producteurs de Pays à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

<b>Boissons</b>	<b>Tarifs 2018 en €</b>
Café	1,00
Eau 50 cl	0,50
Eau 1.5 l	1,00

## **DELIBERATION AUTORISANT LE MANDATEMENT DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT INFÉRIEURES A 500,00 € ; ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement des biens d'une valeur inférieure à 500,00 € HT s'il s'agit d'un premier équipement ou d'une acquisition par lot ou si leur durée de vie est supérieure à 5 ans ; décide d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement l'acquisition d'un poste informatique d'un montant total de 394,16 € HT soit 473,00 € TTC ; autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **DELIBERATION AUTORISANT LE MANDATEMENT DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT INFÉRIEURES A 500,00 € ; ACQUISITION D'UN TRANSPALETTE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement des biens d'une valeur inférieure à 500,00 € HT s'il s'agit d'un premier équipement ou d'une acquisition par lot ou si leur durée de vie est supérieure à 5 ans ; décide d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement l'acquisition d'un transpalette d'un montant total de 280,00€ HT soit 336,00 € TTC ; autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Arrivée de Mme COUTIER Claire à 20h53.

## **APPROBATION CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEE 47 - ALSH**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de servitude.

## **APPROBATION CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEE 47 - ECOLES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de servitude.

## **APPROBATION CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEE 47 – PARC DES CEDRES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de servitude.

## **APPROBATION CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEE 47 - RUE DU MARCHÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de servitude.

## **PISCINE MUNICIPALE, ETE 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas ouvrir la piscine municipale pour la saison estivale (juillet-août) 2018 ; décide de proposer une solution alternative aux usagers de la piscine municipale à savoir, le transport gratuit vers la piscine de Castillonès ; décide que des conditions seront exigées pour la bonne réalisation de ce service offert à la population ; donne tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

## **DÉLIBERATION PORTANT CREATION DE ZONES BLEUES DANS L'AGGLOMERATION**

Le Conseil municipal décide, à la majorité des membres (POUR : 8 ; CONTRE : 3 MM. CASTILLE, BARTON, Mme DUCLERCQ ; ABSTENTION : 1 Mme PENON), d'instaurer des zones bleues à compter du 01/01/2019 ; de fixer la durée de stationnement à 1h30 ; d'approuver les limites des zones au niveau de la rue Nationale, du commerce « Proxi » à la Place d'Algolsheim incluse et de la rue de la République.

## **MOTION EN FAVEUR DE LA LIGNE TER PERIGUEUX / AGEN**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier du Président de l'Amicale des Maires du Lot-et-Garonne en date du 30/03/2018 ;

CONSIDERANT la motion à destination du ministère des transports relative au devenir de la ligne TER Périgueux/Agen suivante :

« Le rapport gouvernemental de Jean-Cyril Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire, paru le 15 février 2018, préconisait une fermeture des « petites lignes » ferroviaires, qui intègre l'ensemble de la ligne Périgueux/Agen malgré ses 20 dessertes ferroviaires quotidiennes en semaine :

- 16 trains entre Périgueux et Le Buisson
- 20 entre Le Buisson et Siorac-en-Périgord (en cumul avec la ligne Bordeaux-Sarlat)
- 8 entre Siorac-en-Périgord et Monsempron-Libos
- 6 entre Monsempron-Libos et Agen

Les Collectivités territoriales ne peuvent que se féliciter des annonces du Premier Ministre le 26 Février 2018, qui, par des investissements à hauteur de 10 millions d'euros par jour sur le réseau ferroviaire pendant 10 ans, engage l'Etat au maintien de l'ensemble du réseau ferroviaire national.

La ligne ferroviaire Périgueux/Agen est en effet vitale pour les 500 usagers qui l'empruntent quotidiennement. Depuis 2002, les efforts de la Région Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec les besoins du territoire, ont permis une augmentation de + 41 % de l'offre ferroviaire, sur un axe qui représente aujourd'hui 1,1 % du trafic à l'échelle régionale. Cependant, la dégradation latente de l'infrastructure et de ses inacceptables conséquences en termes d'horaires et de fréquences, limite aujourd'hui le potentiel de cette ligne ferroviaire. La fréquentation de la ligne avait notamment progressée de plus de 23 % jusqu'en 2007, date liée aux premières fermetures partielles de la ligne pour travaux de nombreux mois.

La ligne est en effet sous la contrainte d'une multiplication des limitations temporaires de vitesse avec 4 minutes perdues sur la section Niversac/Le Buisson, et avec 13 minutes perdues sur la section Siorac-en-Périgord/Agen, où une limitation de vitesse supplémentaire est prévue au nord d'Agen, avec 9 minutes supplémentaires perdues dès le 15 décembre 2018.

De facto, la compétitivité de la ligne ferroviaire par rapport à la route est aujourd'hui réduite, avec une perte de temps de 17 minutes pour un temps de transport non dégradé de 2h05. Le temps de trajet est quasi égal à la route entre Siorac-en-Périgord/Agen, et supérieure à la route entre Périgueux/Agen.

De surcroît, l'audit du réseau conduit en 2017 commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine à SNCF Réseau, classe la ligne Périgueux/Agen « en très mauvais état ». A dires d'experts, 140 millions d'euros devraient être mobilisés d'ici 2020 pour assurer la pérennité de la ligne.

Le désengagement de l'Etat et SNCF Réseau du financement de la maintenance des lignes régionales, soit près de la moitié du réseau néo-aquitain, met aujourd'hui en péril le tour de table financier nécessaire à la pérennité du réseau ferroviaire national. Les conclusions de l'audit commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine sont pourtant préoccupantes, puisque 1,3 milliard d'euros serait nécessaire afin de maintenir le réseau ferroviaire dans les 10 ans à venir, dont 625 millions d'euros d'ici 5 ans.

Les Collectivités territoriales concernées par le devenir de la ligne Périgueux/Agen saluent les efforts accomplis par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour son engagement pour le maintien et l'optimisation de l'exploitation de la ligne ferroviaire depuis sa régionalisation.

Pour autant, au regard des enjeux socioéconomiques pour territoires concernés, des enjeux d'attractivités économique et touristique, des enjeux environnementaux et de report modal, fixés comme une priorité gouvernementale pour les transports du quotidien, les Collectivités territoriales appellent, conformément aux annonces du Premier Ministre, à un engagement fort de l'Etat et de SNCF Réseau pour définir le calendrier des travaux nécessaires et garantir leur financement et leur réalisation. »

Le Conseil municipal, à la majorité des membres (POUR : 9 ; ABSTENTIONS : 3 Mmes ROIRE, KEMPEN, M. CASTILLE), décide de soutenir cette motion.

## **VENTE D'UNE CONCESSION BÂTIE AU CIMETIERE COMMUNAL**

Le Conseil municipal, à la majorité des membres (POUR : 7 ; CONTRE : 2 MM. CASTILLE, BARTON ; ABSTENTIONS : 3 Mmes COUTIER, PENON, M. VIDAL) ; décide de vendre un caveau au cimetière communal pour un montant de 500.00 € ; autorise Mmele Maire à émettre le titre de recette à intervenir.

## **LOCATION HALLE DE MARCHÉ, TARIFS 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 01/06/18, le tarif d'utilisation de la Halle de Marché exclusivement en journée pour des manifestations autres que sportives, comme suit :

→ Privés de Cancon : 50.00 € par jour ; caution : 30000 € ;

→ Privés extérieurs : 150.00 € par jour ; caution : 300,00 € ;

→ Participation frais montage et démontage du podium pour des privés : 80,00 € ; caution : 300,00 €

DIT que les associations locales bénéficient d'une utilisation gratuite de la Halle de Marché avec caution de 300,00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Mme ROIRE :*

- Informe que les étudiants en médecine de Bordeaux organisent, au camping du lac, un « week-end de désintégration » du 8 au 10 juin 2018 et le « criterium d'été 2018 » du 29 juin au 4 juillet 2018 ;
- Invite tous les élus, dans le cadre du projet « Ton Bourg Battant » à participer à la résidence des trois équipes retenues, le lundi 28 mai et le mardi 29 mai 2018. Donne lecture du déroulé des deux journées. Les candidats seront logés dans les gîtes du Complexe du Lac ;
- Informe que le Groupe Scolaire est désormais équipé de mallettes PPMS (Plan de Prévention et de Mise en sûreté), mégaphone et cornes de brume ;
- Donne lecture du rapport formalisé concernant le bureau de Poste de Cancon. Dans le cadre du Contrat de Présence Postale Territoriale 2017-2019, l'amplitude horaire hebdomadaire devrait évoluer et passer de 33h00 à 27h00 (avec une fermeture du bureau le mercredi après-midi et le jeudi après-midi). Le Conseil municipal est totalement défavorable à cette proposition, il refuse la réduction des horaires d'ouverture et demande à ce que le bureau soit ouvert tous les jours le matin et l'après-midi ;
- Informe qu'un artificier s'est installé sur la Commune et souhaite effectuer une prestation à Cancon. Un contact a été pris avec l'association CAP Cancon qui organise le feu de la Saint-Jean le samedi 16 juin 2018. A cette occasion un feu d'artifice pourrait être réalisé depuis le site de l'ancien château. L'association prendrait en charge la moitié du coût de la prestation et la Commune l'autre moitié par le biais du versement d'une subvention exceptionnelle à CAP Cancon (avis favorable du Conseil municipal à l'unanimité).
- Dit qu'un nouveau broyeur a été acheté ;
- Le prochain Conseil municipal se réunira le mercredi 27 juin 2018, à 20h00.

*Mme DUCLERCQ :*

- Informe qu'un groupe de marcheurs de Monclar est venu découvrir le quartier haut de Cancon et le site de l'ancien château. Félicite les agents pour l'entretien des lieux ;

*Mme PENON :*

- Demande où en sont les démarches concernant le stockage des pneus derrière le garage Auto 21 par rapport à la problématique de la prolifération du moustique tigre. Une campagne d'information et de prévention, réalisée par les services de l'ARS, est en cours. (Carole ROIRE : des renseignements seront pris auprès de Mickaël CROS qui devait prendre contact avec le propriétaire) ;
- S'inquiète d'une démarche abusive auprès de retraités pour une mise à jour frauduleuse des dossiers santé pour le compte de la CPAM. Les services concernés n'ont mandaté aucune personne pour réaliser cette opération. Le démarcheur cherche à vendre, également, des contrats d'assurance santé aux seniors et demande le RIB des retraités. La Gendarmerie a été informée.

*Mme BLOT :*

- Le fleurissement de la Commune est en cours (réception prochaine des suspensions).

Fait à CANCON, le 22 mai 2018  
Madame le Maire, Carole ROIRE